Assemblée Générale des Carrelets Charentais

Carrelet en site Natura 2000 et/ou site classé : prise en compte des enjeux environnementaux

Réunion du 11/03/23

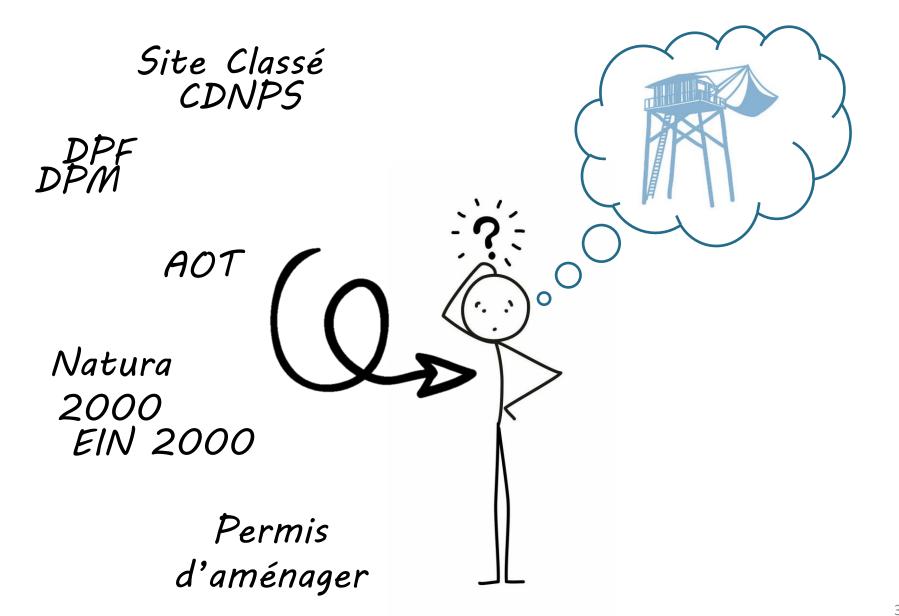


o Sommaire

- 1. Introduction
- 2. Procédure
- 3. Pourquoi une Evaluation des Incidences N2000?
- 4. Zoom sur l'angélique des Estuaires
- 5. Préconisations en zone Natura 2000
- 6. Charte Natura 2000
- 7. Conclusion

01

Introduction



Pièces à fournir



J'aimerais avoir un carrelet



Obtention d'une Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT):

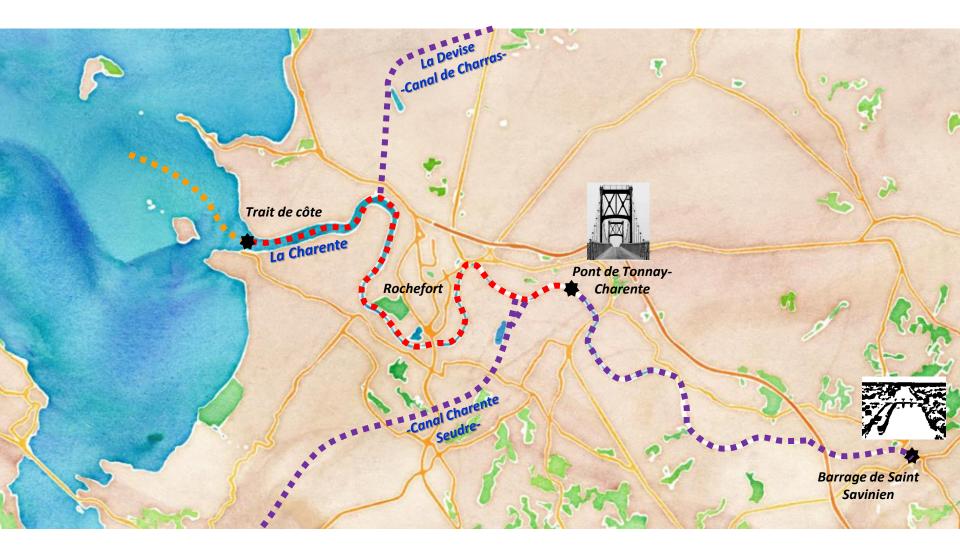
- 2 ans pour les ouvrages à construire ou reconstruire
 - 5 ans pour les ouvrages existants
 - -> DDTM si Domaine Public Maritime
- -> Département si Domaine Public Fluvial





02

Pièces à fournir



- DPM (domaine public maritime) => Etat
- ■ DPF (domaine public fluvial) => Etat
- ■ DPF (domaine public fluvial) => Département

Pièces à fournir



J'aimerais avoir un carrelet



Obtention d'une AOT :

- 2 ans pour les ouvrages à construire ou reconstruire
 - 5 ans pour les ouvrages existants
 - -> DDTM si Domaine Publique Maritime
- -> Département si Domaine Publique Fluvial





Construction nouvelle ou reconstruction une demande de **Permis d'Aménager** (PA) doit être déposée dans la mairie de la commune.







Si je suis dans le périmètre Natura 2000 Pièce annexe obligatoire à joindre => l'étude d'incidence Natura 2000

Si je suis dans le périmètre du site classé

⇒ Le PA fait office de demande au titre du site classé: Instruction ministérielle

Natura 2000



Natura 2000:

BUT:

Démontrer l'absence d'incidences significatives sur l'état de conservation du ou des sites Natura 2000

FORMULAIRE A REMPLIR:

RDV sur place possible et accompagnement gratuit par l'animatrice Natura 2000 pour le remplissage du CERFA + cartographie.

Prescriptions sur:

- La période d'intervention en dehors période sensible pour l'avifaune du 1^{er} avril au 31 juillet et suivant les spécificités du site (ex : Angélique des estuaires).
 - ⇒ S'assurer que le dérangement sera temporaire et mineur sur la faune présente sur le site et qu'aucun habitat ou flore d'intérêt patrimonial ne sera impacté.
 - Accès des engins pour les travaux (par voie d'eau)

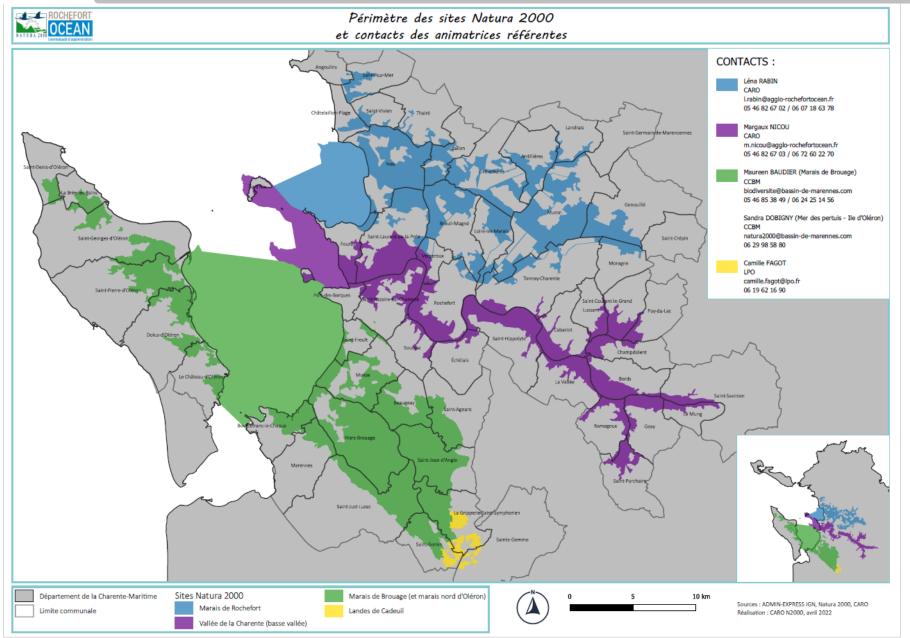
 Etc...

Localisation du carrelet

Site Natura 2000 Estuaire et Basse Vallée de la Charente

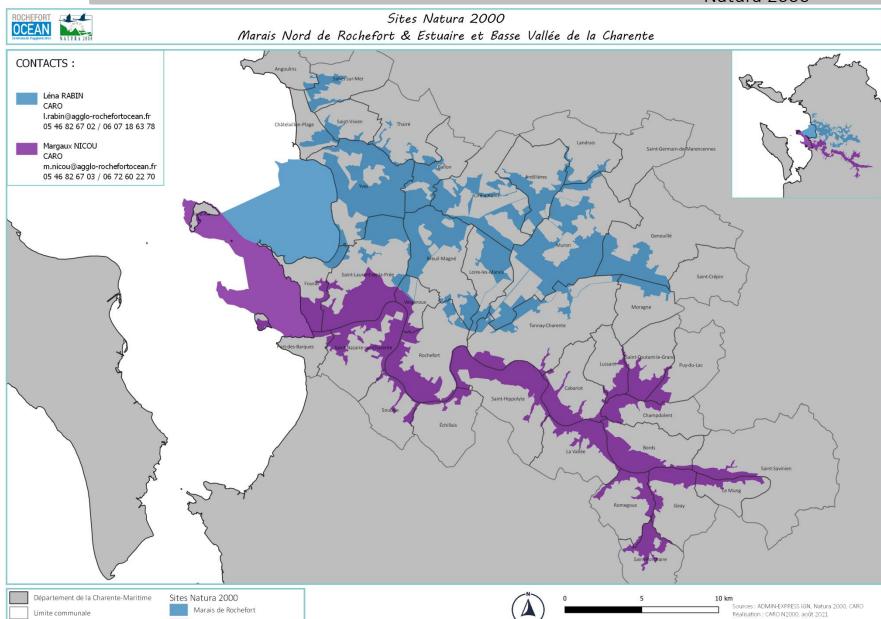


Natura 2000



Vallée de la Charente (basse vallée)

Natura 2000



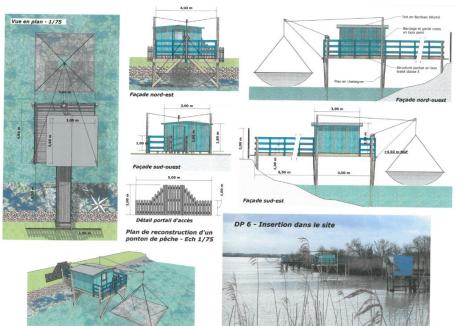
Site classé



Sites classés BUT:

Classement le 22 août 2013 du site « Estuaire de la Charente »: espaces protégés d'importance nationale, des hauts lieux du patrimoine français. Ils concernent des espaces et des paysages naturels et ruraux ainsi que des paysages bâtis remarquables.

Ils présentent un intérêt artistique, historique, légendaire, scientifique ou pittoresque dont la conservation revêt un intérêt général.



Prescriptions sur:

- Prescription sur le type de matériaux, les couleurs etc...
- Attendu qualitatif en terme d'insertion paysagère



Prescriptions techniques relatives à la construction et à l'entretien des pontons de pêche au carrelet



Construction, reconstruction, réparation, évaluation des incidences natura 2000

Construction, reconstruction et réparation

Les travaux de création de première installation, de reconstruction ou de réparation partielle modifiant l'aspect ou les dimensions des installations doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation d'urbanisme auprès de la commune compétente.

Évaluation des incidences natura 2000

Le décret du 9 avril 2010 impose l'évaluation des incidences des occupations temporaires du domaine public lorsqu'il est localisé, en tout ou partie, sur un site Natura 2000. C'est le cas de la majeure partie du littoral charentais. L'évaluation des incidences doit être proportionnée à l'importance de l'activité. Elle sera réalisée directement par le porteur de projet. Si une évaluation globale a été réalisée pour un secteur considéré, celle-ci pourra être utilisée. Le dossier d'évaluation constitué pourra être sommaire si l'examen des incidences montre - au regard du Code de l'environnement - une absence de divergence par rapport aux prescriptions et orientations de protection du littoral.

Principes de construction

La passerelle

La passerelle d'accès sera discrète, aérienne. Elle ne devra pas avoir une largeur supérieure à 1m. Elle sera munie d'un portillon empêchant l'accès du public. Le numéro d'identification devra être maintenu en bon état de lisibilité. Le plancher devra être en bois.

La plate-forme

Sa surface de plancher hors oeuvre brute ne devra pas dépasser 20 m² dans les cas courants. Elle ne devra pas avoir des dimensions disproportionnées.

L'abri

Il ne devra pas excéder 10 m² dans les cas courants. Il ne comportera pas de PVC, pas de tôle ondulée non peinte, ni de raccordement au réseau électrique. Il devra respecter l'intégration paysagère du site et utiliser des matériaux nobles Sa toiture sera monopente ou bipente (< 10°).

Les poteaux

Ils seront en bois et ne comporteront pas d'ancrage ou de renfort béton d'une hauteur visible supérieure à 30 cm.

Le haubannage

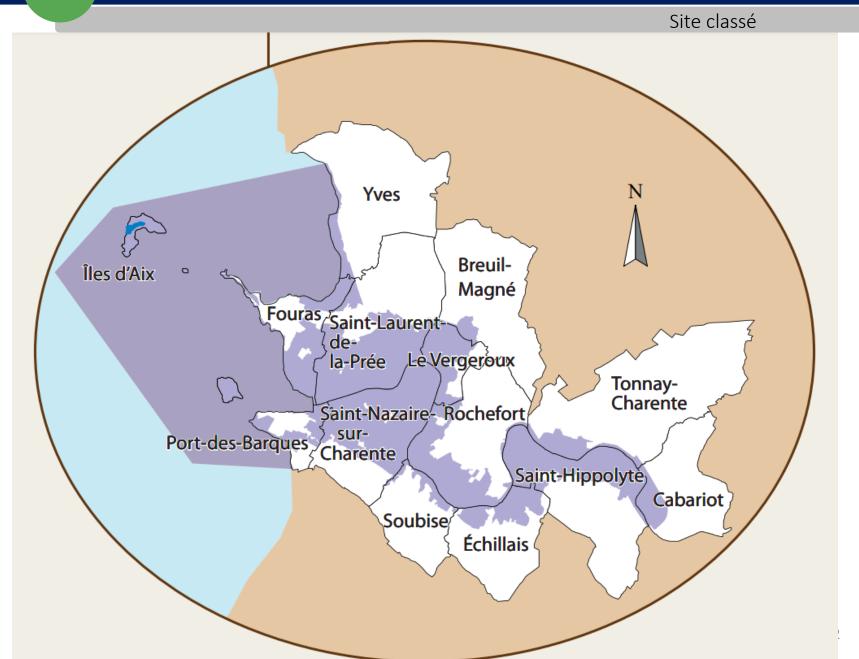
Le haubanage peut se réaliser par pieux ou câbles. Ils ne devront en aucun cas être agressifs et présenter un danger pour les usagers du littoral.

Les couleurs

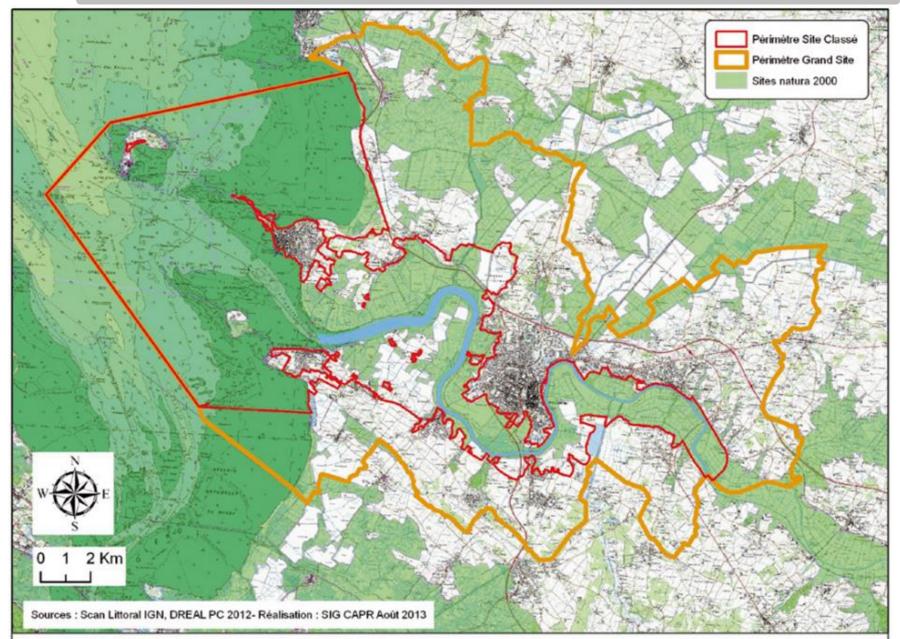
L'échantillonnage de différentes couleurs sur un même ponton de pêche au carrelet est à éviter. Les couleurs et les matériaux devront permettre une bonne intégration paysagère.

L'entretien

Les éléments métalliques, y compris les éventuels haubans, seront entretenus pour éviter l'oxydation, voire la destruction. Les parties profondément oxydées seront remplacées ou supprimées afin de limiter le risque de danger. Les abords de proximité immédiate seront régulièrement entretenus. Les vestiges de poteaux, ainsi que tous les anciens matériaux, seront évacués dans les plus brefs délais, notamment en cas de destruction totale du ponton.

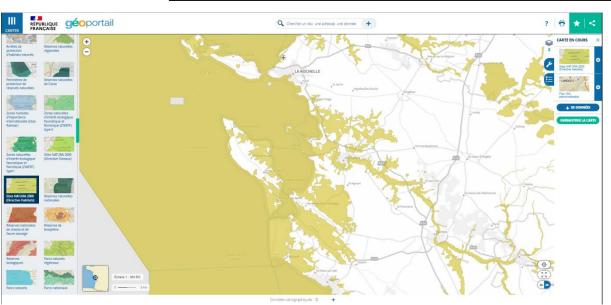


Site classé



Site internet des périmètres

Je souhaite savoir si mon carrelet se situe dans les périmètres :





Site internet « Géoportail »

https://www.geoportail.gouv.fr/

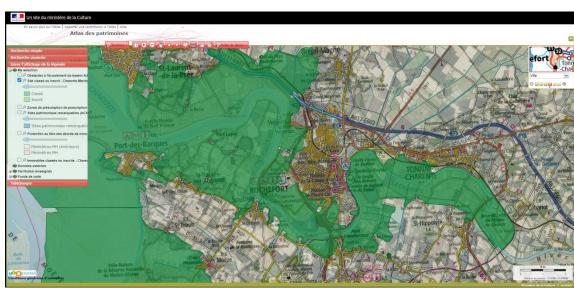
Développement durable et énergie => espaces protégés => sites Natura 2000



Site internet « Atlas du patrimoine »

http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/

Gérer l'affichage de la légende => site classé / site inscrit



Bilan



J'aimerai avoir un carrelet



1) Autorisation Occupation Temporaire (AOT):

Je peux débuter mes travaux





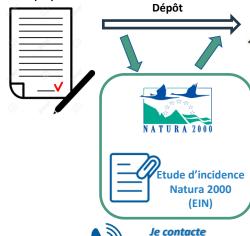
Accompagnement possible par le CAUE

Charente-Maritime

Conseil d'architecture, d'urbanisme

2) <u>Autorisation titre du code de l'urbanisme</u>

Permis d'aménager (PA)



'animatrice N2000







8 mois maximum





Avis de la CDNPS

Exception pour les communes de St Froult et l'île d'Aix (Règlement National d'urbanisme)





Association Nationale des Architectes des **Bâtiments de**



Passage en Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des

Contacts

Si votre carrelet, actuel ou projeté, est situé sur l'estuaire de la Charente, vous pouvez contacter :



Gestionnaire des AOT

Partie littoral (en aval du pont de Tonnay Charente)
Direction Départementale des Territoires et de la Mer,
service Risques Sécurité et Littoral
89 avenue des Cordeliers 17018 La Rochelle Cedex 1
Contact: 05 16 49 63 82



Partie fluviale (en amont du pont de Tonnay Charente)
Département de la Charente Maritime Agence Fluviale
du Département

Contact : aotfluvial@charente-maritime.fr



Procédure d'urbanisme

> Service urbanisme votre commune.



CAUE

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Charente-Maritime Accompagnement et conseil dans la réalisation de votre projet

85, boulevard de la République 17000 La Rochelle Contact : 05 46 31 71 90 / contact@caue17.fr



Natura 2000

(accompagnement dossier d'EIN2000)

Contacter l'animatrice N2000 référente (cf carte)



• <u>UDAP</u> (Architecte des bâtiments de France) Service de l'Architecte des bâtiments de France UDAP de Charente-Maritime, 2, rue de la Monnaie, 17025 La Rochelle cedex 01

Contact : <u>05 49 36 30 17</u>

<u>udap.charente-maritime@culture.gouv.fr</u>



Inspection des sites

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Site de Poitiers -Service Aménagement, Habitat, Paysage et Littoral-

15 rue Arthur Ranc - CS 60539 -86020 Poitiers CEDEX

03

Pourquoi une Evaluation des incidences N2000

Quelques mots sur N2000

Directive Oiseaux (DO) 1979/2009



Directive Habitats, Faune, Flore (DHFF) 1992

Natura 2000, ce n'est pas une mise sous cloche!

Espèces et Habitats naturels d'intérêt communautaire

en danger de disparition rare ou en régression représentatif en Europe



Objectif double

Préservation de la diversité biologique et du patrimoine naturel

prise en compte des exigences économiques, sociales et culturelles

La France a fait le choix d'une approche concertée et basée sur le volontariat

RÉSEAU NATURA 2000 EN FRANCE

> de la surface marine de la zone économique exclusive

12/9%
de la surface
terrestre
métropolitaine
soit 7 millions d'hectares





Pourquoi une Evaluation des incidences N2000

Quelques mots sur N2000



Appropriation des enjeux

Contribution à la définition des objectifs

Planification des actions

Présidence du COPIL

Mise en œuvre de l'animation et du Document d'Objectif (DOCOB)

Accompagnement de la concertation



Document d'objectifs (DOCOB)

Document de référence pour le site

Diagnostic

Objectifs

Mesures / actions

Suivi et évaluation

03

Pourquoi une Evaluation des incidences N2000

Présentation de N2000



Le réseau Natura 2000 en Charente-Maritime est constitué de :



41 sites terrestres
 129 949 ha
 16% du territoire du département



• 3 sites Natura marins 820 000 ha

Le littoral charentais joue un rôle fondamental pour de nombreuses espèces d'oiseaux grâce à la forte présence de zones humides: halte migratoire, nidification, site d'hivernage.
 D'autre part la diversité des habitats naturels est favorable à tout un cortège d'espèces autres que les oiseaux: flore patrimoniale, chauves-souris, vison d'Europe, papillons etc.



 Pour s'assurer de la compatibilité des projets et manifestations avec les intérêts des espèces et habitats dits Natura 2000, il existe depuis 2010 un dispositif réglementaire appelé «Évaluation d'incidences» qui concerne également les propriétaires de carrelets

lors des demandes, renouvellement ou cession d'AOT (Autorisation d'Occupation Temporaire du Domaine Public).

Pourquoi une Evaluation des incidences N2000

03

Principes de l'EIN 2000



a pour objectif de déterminer si le projet risque de porter atteinte à l'intégrité d'un site Natura 2000.



Vérifier si le projet a un effet significatif sur sur les habitats naturels et les espèces ayant justifié la désignation du ou des sites Natura 2000 concernés



est **proportionnée** à la nature et à l'importance des activités, aux enjeux de conservation du ou des sites Natura 2000 concernés



est conclusif: absence ou non d'incidence



est de la responsabilité du porteur de projet et est à sa charge.

responsabilité du porteur de projet

MAIS

l'Animateur Natura 2000

a pour mission d'accompagner les porteurs de projet dans leurs démarches



Pourquoi une Evaluation des incidences N2000

Principes de l'EIN 2000

Site Natura 2000 estuaire et Basse Vallée de la Charente :

Définit une liste (arrêté) justifiant la désignation du site Natura 2000 au titre de l'article L.414-1-I du code de l'environnement :



04

Zoom sur l'angélique des Estuaires

La reconnaître

Description

L'angélique des estuaires (Angelica heterocarpa) est une grande Ombellifère et appartient à la même famille que la carotte sauvage.



<u>Tiges et feuilles</u>: Cette plante peut atteindre 1 à 2,5 m de haut et possède une tige creuse. Les feuilles sont composées, 2 à 3 fois divisées et munies de dents.

Berge



Fleurs: elles sont blanches, dites en ombelles (grands plateaux de fleurs).



<u>Fruits</u>: les graines sont ovales, avec des ailes étroites, ce qui la distingue notamment des autres angéliques.

Milieu de vie



Crues

Marée haute



Implantation de l'Angélique des Estuaires

Marée basse





Angélique des bois ←

Elle s'installe sur les berges des fleuves sur des vases colmatées soumises régulièrement aux marées d'eau douce ou très faiblement salée.

Zoom sur l'angélique des Estuaires

Sa répartition

L'Angélique des estuaires est une plante endémique Française.

A l'échelle mondiale, elle ne s'observe qu'en France
dans les 4 estuaires et fleuves estuariens de la façade atlantique.

Elle est donc très rare, même si localement elle peut paraître abondante.



Le dernier inventaire de 2022, a dénombré environ 600 pieds sur ce secteur.

Rochefort

Saint-Savinien

Sur le fleuve Charente, l'Angélique des estuaires se rencontre de Rochefort à Saintes.

Saintes de Rochefort à Saintes.

Estuaire de la Charente

Estuaire de la Loire

Estuaire de la Gironde

Estuaire de l'Adour et de la Nivelle

Depuis 2007, elle bénéficie d'un Plan interrégional de conservation, permettant de définir des actions pour sa protection.

C'est donc une espèce protégée au niveau national et européen, sa destruction constitue un délit!

<u>Attention</u>: toute destruction d' espèce protégée et /ou de son habitat (fauche, arrachage etc...) constitue un délit prévu et réprimé par l'article L415- 3 du Code de l'Environnement. Les peines peuvent aller jusqu'à 150000 € d'amende (le double dans un parc national ou une réserve naturelle)

et jusqu'à 3 ans d'emprisonnement.

04

Zoom sur l'angélique des Estuaires

Cycle de vie

L'angélique se développe en 3 ans et ce n'est que la 3 ème année qu'apparaissent les fleurs et les graines.

Les 2 premières années elle peut passer plus inaperçu car seules les feuilles sont visibles.

Un seul pied peut produire jusqu'à 100 000 graines qui sont disséminées par le fleuve au moment des grandes marées.

Année 1 et 2 : stade végétatif

Seules les feuilles sont visibles. La plante mesure quelques décimètres. Sa destruction entraîne l'échec de la production finale de graine.

Année 3 : stade floral

La plante atteint sa taille adulte, les fleurs se développent et es graines tombent à l'automne.

JFMAMJJASOND JFMAMJJASOND JFMAMJJASOND

Dispersion des graines

Stade plantule Jeune plant

Plant adulte Floraison







Zoom sur l'angélique des Estuaires

Quelques photos



Zoom sur l'angélique des Estuaires

Que puis-je faire pour la protéger

Protéger l'Angélique des estuaires c'est :

- <u>Se rapprocher</u> en amont de <u>l'animatrice Natura 2000</u> pour avoir les préconisations d'intervention lors de travaux sur mon carrelet (date des travaux, accès par voie d'eau ou par la berge...)
- Stopper la dégradation des berges et ne pas déposer de remblais ou de déchets verts sur les bords des berges.
- Ne surtout pas intervenir sur la berge et le haut de berge où se développe l'angélique, c'est-à-dire <u>ne pas faucher la</u> <u>végétation autour de mon carrelet</u>, cela est du ressort du propriétaire (Département (DPF) ou Etat (DPM)).

Je peux seulement entretenir une bande d'un mètre pour permettre l'accès à mon carrelet

- Je ne plante pas d'arbres ou d'autres espèces végétales et n'installe pas de mobiliers permanent (table de pique-nique)...
- Pour rappel : il est interdit d'utiliser des solutions chimiques (phytosanitaires, etc...).





NB : sensibilisation prévue sur le terrain des propriétaires de carrelets à Biard (St Hippolyte) avec le Département₂₆ + plaquette Angélique des estuaires en 2023

Préconisations en zone Natura 2000

Quelques exemples

Se stationner sur les parking prévus et se rendre à pied au carrelet

(dérogation possible lors des travaux)

Ne pas rouler sur l'estran



Ne pas laisser déposer de déchets et ramasser ceux laissés par la marée (bac à marée)

Ne pas installer de mobilier urbain (domaine public)

Ne pas intervenir sur la végétation (tonte / fauche) ne pas abattre les arbres / haies

NB: entretien possible mais date de non intervention sur les arbres (code environnement) 15 mars au 31 juillet

Ne rien planter, d'espèces ornementales ni invasives (bambou, renouée du japon)...



Préconisations en zone Natura 2000

Quelques exemples

- Installation de poteaux en bois non traités, imputrescibles naturellement (châtaignier).
- Installation de nichoirs (faucon crécerelles), l'animatrice N2000 en cas de présence d'oiseaux (chouettes) etc...
- Carrelets avec présence de prés salés :
 - Ne pas piétiner le pré salé (utilité d'une passerelle)
 - Travaux avant la fin du mois de mars et après la fin septembre, (lorsque les prés salés auront atteint leur stade de maturité)
 - Chantier en 2 temps :

-un accès par voie d'eau (pieux)

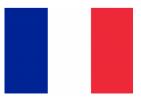
-un accès par voie terrestre pour la construction du ponton et de la passerelle.



06

Charte Natura 2000

Signature





Choix gestion contractuelle et volontaire des sites N2000.



Ayant(s)-droit(s)



Peut s'investir dans la gestion du site Natura 2000, par la signature de **contrats** et de **chartes** Natura 2000.





Existe une charte « carrelet »

Charte Natura 2000

Signature







MILIEUX

ACTIVITES

Adhérer aux objectifs de préservation du site et en favorisant les bonnes pratiques écologiques.



Démarche volontaire

Pas de coûts



Engagement: 5 ans





Echanges

Pas de frais engagés

€ Exonération part communale TFNB

Signature

A02

PRATIQUE DE LA PECHE A LA LIGNE ET AU CARRELET

Habitats d'intérêt communautaire concernés

3150 : Canaux et fossés eutrophes des marais naturels

6430 : Mégaphorbiaies riveraines

Espèces visées au titre de la Directive Habitats

Angélique des estuaires*
Cistude d'Europe
Vison d'Europe*, Loutre d'Europe

Enjeux : La pratique de la pêche, si elle dépend de la qualité du milieu, de la qualité de l'eau, du débit d'étiage ou encore de l'état des berges peut également avoir elle aussi des effets sur les milieux naturels et les espèces.



ENGAGEMENTS

Je m'engage à :

 Informer la structure animatrice du document d'objectifs avant la réalisation de nouveaux aménagements et de manifestations

Point de contrôle : contrôle de l'information de la structure animatrice.

- 2. Limiter les opérations d'entretien aux points de pêche déjà aménagés. En dehors de ces zones, préserver et conserver la végétation rivulaire ou aquatique Point de contrôle : contrôle sur place de l'absence de travaux d'entretien de la végétation en dehors des points de pêche aménagés pré-existants.
- 3. Informer les adhérents de leur présence au sein d'un site Natura 2000 et sur la prise en compte d'espèces à forte valeur patrimoniales en facilitant la diffusion des documents de sensibilisation (plaquette Angélique des estuaires, lettre d'information...).
 Point de contrôle : contrôle de la diffusion des documents de sensibilisation

06 Chart

Charte Natura 2000

Signature

Rappel réglementaire : Il est interdit d'utiliser des produits phytosanitaires à moins de 5 m des cours d'eau, fossés, collecteurs... (réglementation des Zones de Non Traitement)

RECOMMANDATIONS

- Ne pas arracher les herbiers ou la végétation rivulaire et aquatique (source d'alimentation, zones de reproduction pour les poissons)
- Privilégier un entretien de la végétation de la berge des points de pêche pré-existants entre novembre et février et exporter les matériaux afin de préserver un habitat favorable à l'Angélique des estuaires
- Ne jamais arracher de sa propre initiative les espèces aquatiques envahissantes
- Veiller à conserver sans la modifier la diversité des fonds et des écoulements (fosses, radiers, variété de substrats)
- Respecter les zones de frayères, et ne jamais modifier le fond de la rivière (ne pas créer d'obstacle, de seuil en pierre, de fosse...)
- 6. Respecter la propreté et la tranquillité du site (ne pas laisser de déchets notamment)
- Bannir le camping sauvage et stationner sur les aires de stationnement prévues à cet effet

Avez-vous des questions ?



Merci de votre participation



Centre Technique Municipal (CTM) rue Louis Vaudreuil 17300 ROCHEFORT

Léna RABIN

Animatrice N2000 Marais de Rochefort

I.rabin@agglo-rochefortocean.fr

Tél: 05 46 82 67 02 Port: 06 07 18 63 78

Margaux NICOU

Animatrice N2000 Estuaire et Basse Vallée de la Charente

m.nicou@agglo-rochefortocean.fr

Tél: 05 46 82 67 03 Port: 06 72 60 22 70

